

MAITRE D'OUVRAGE

CPAM
2 rue des Alliés
38045 Grenoble

Réhabilitation légère des locaux
AVENUE DU PARC - 38317 BOURGOIN-JALLIEU

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES
QUANTITATIF

LOT 05

SOLS SOUPLES

Economiste

IDE DE PROJET

3 Rue Maryse Bastié
38 590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS

Tél : 04.76.55.55.05

Bureau d'études Fluides

BET ECI

125 rue du Placyre
38500 VOIRON

Tél : 04.76.65.57.75

Date	Indice	Modifications
28 Juin 2026	A	Document d'origine

CPAM	CPAM de Bourgoin-Jaillieu	Date Juin 2026	Ind. DCE	Page 2
	Cahier des Clauses Techniques Particulières			

SOMMAIRE

05 SOLS SOUPLES 3

1 GÉNÉRALITÉS 3

1.1 Dispositions générales 3

1.2 Consistance des travaux 3

1.3 Limites de prestations 3

1.4 Étanchéité à l'air 4

1.5 Réglementation acoustique 4

2 DESCRIPTION DES TRAVAUX 5

2.1 Préparation des supports existants - Ragréage autolissant avec barrière anti remontée d'humidités 5

2.2 Préparation des supports existants - Ragréage autolissant 5

2.3 Revêtement de sol PVC acoustique U4.P3.E3.C2 6

2.4 Revêtement de sol Textile Floqué U3.P3.E2.C2 7

2.5 Tapis de sol encastré dans sol 8

CPAM	CPAM de Bourgoin-Jaillieu	Date Juin 2026	Ind. DCE	Page 3
	Cahier des Clauses Techniques Particulières			

05 SOLS SOUPLES

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Dispositions générales

L'Entreprise titulaire du présent lot devra se conformer aux stipulations du **lot 00 - Généralités applicables à tous les lots, ainsi que de l'ensemble des documents joint à la consultation** qui font partie intégrante de son marché et de ses obligations.

1.2 Consistance des travaux

L'Entreprise titulaire du présent lot a la charge de réaliser les travaux suivants :

- La fourniture et la pose de revêtements de sols souples (PVC, caoutchouc), y compris préparation des supports,
- Les sujétions de finitions telles que profils d'arrêt, barres de seuils, nez de marches, couvres JD, etc...,
- La protection des ouvrages exécutés,
- Le nettoyage et l'enlèvement journalier des gravois,
- Les dispositifs permettant de satisfaire aux exigences réglementaires concernant l'hygiène, la sécurité et la protection de la santé du personnel.

Ces prestations concernent l'ensemble du projet.

1.3 Limites de prestations

Dans ce lot sont incluses les prestations suivantes :

Travaux compris

- Le nettoyage et la protection des revêtements jusqu'à la réception des travaux,
- La préparation du support avant pose : nettoyage, grattage, balayage et dépoussiérage. Toutes tâches de peinture, mastic, anciennes colles ou plâtre pouvant subsister devront disparaître,
- Le ragréage du support avec un enduit de lissage adapté au support et au revêtement de sol,
- Les travaux d'aspiration de la poussière après ponçage (pas de balais),
- Après achèvement du travail, nettoyage de toutes les traces de colle pouvant exister, enlèvement de tous les déchets et protection des revêtements par lit de sciure ou tout autre système jusqu'à la réception des travaux, y compris balayage et évacuation.

Étude préalable

Établissement et diffusion des notes techniques et des plans indiquant notamment :

- Le calepinage des revêtements en fonction des indications données par l'Architecte,
- Les fiches techniques des matériaux utilisés précisant leur provenance, leur nature, leur géométrie et leurs caractéristiques physiques et mécaniques,
- Les procès-verbaux d'essais au feu et acoustique,
- Les détails d'exécution des ouvrages en parties courantes et aux points singuliers.

Travaux non compris

- L'exécution des supports,
- Les revêtements de sols carrelages et peintures.

CPAM	CPAM de Bourgoin-Jaillieu	Date Juin 2026	Ind. DCE	Page 4
	Cahier des Clauses Techniques Particulières			

1.4 Étanchéité à l'air

Le présent projet sera conforme au niveau visé et indiqué dans l'étude thermique jointe au présent dossier de consultation. Les perméabilités à l'air des bâtiments devront être inférieure ou égale à celles indiquées dans l'étude thermique.

Il est par conséquent demandé à chaque entreprise de prendre conscience des enjeux et des prescriptions techniques spécifiques pour la construction de tels bâtiments.

Il est à noter que des tests d'étanchéité à l'air seront réalisés en phase chantier et en fin de chantier, sur chaque bâtiment hors d'eau/hors d'air, par un professionnel externe (reconnu compétent par le ministre chargé de la Construction de l'Habitation) missionné le Maître d'Ouvrage, afin de mesurer la perméabilité à l'air de chaque bâtiment. Dans ces conditions, si les objectifs ne sont pas atteints, l'ensemble des éléments mis en défaut par les tests d'étanchéité qui n'auraient pas été posés selon les règles de l'art et/ou qui laisseraient apparaître des infiltrations à l'air seront à reposer à la charge de l'entreprise titulaire du lot. **Les entreprises défailtantes auront à prendre en charge les tests à ré-effectuer pour contrôle de la perméabilité après leurs reprises, et ce, jusqu'à obtention des objectifs à atteindre.**

Chaque entreprise devra prévoir l'ensemble des calfeutrements, bouchements, joints, ..., prescrits ou non dans le cadre du présent cahier des charges autour de ses ouvrages afin d'assurer une parfaite étanchéité à l'air de ceux-ci.

1.5 Réglementation acoustique

Le présent projet sera conforme à la réglementation en vigueur notamment en ce qui concerne la NFS 31-080 de niveau performant.

Il est par conséquent demandé à chaque entreprise de prendre conscience des enjeux et des prescriptions techniques spécifiques pour la construction d'un tel bâtiment.

Des tests acoustiques pourront être réalisés en fin de chantier de façon arbitraire, afin de s'assurer du respect de la réglementation acoustique applicable.

L'ensemble des entreprises concernées par les ouvrages entrant dans la composition des parois et ouvrages acoustiques identifiées dans la réglementation devra mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires au respect des valeurs indiquées dans la réglementation.

Dans ces conditions, si les objectifs ne sont pas atteints, les éléments mis en défaut par le contrôle (passages de gaines, câbles, tuyauteries, éléments de fixations et de structure, pose des menuiseries, etc...) qui n'auraient pas été posés selon les règles de l'art et/ou qui laisseraient apparaître des défauts d'isolation acoustique seront à corriger à la charge de l'entreprise titulaire du lot.

Les entreprises défailtantes auront à prendre en charge les tests à ré-effectuer après leurs reprises, et ce, jusqu'à obtention des objectifs à atteindre.

Chaque entreprise devra prévoir l'ensemble des sujétions acoustiques prescrites ou non dans le cadre du présent cahier des charges autour de ses ouvrages afin d'assurer une parfaite acoustique de ceux-ci.

Par ailleurs, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de réaliser des tests en phase chantier afin de vérifier certains points singuliers. En cas de constatation de problème, les entreprises concernées devront reprendre leurs travaux.

CPAM	CPAM de Bourgoin-Jaillieu	Date Juin 2026	Ind. DCE	Page 5
	Cahier des Clauses Techniques Particulières			

2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

2.1 Préparation des supports existants - Ragréage autolissant avec barrière anti remontée d'humidités

Préparation des **supports existants** (dallage béton, chape, carrelage...) sur barrière anti-remontée d'humidité pour recevoir des revêtements de sols en carrelage ou en stratifié flottant et des sols en linoléum collé, comprenant :

- Le clouage ou le vissage des lames qui bouge afin de renforcer la stabilité,
- Le remplacement des lames en mauvaise état
- Le dépoussiérage, le grattage, le ponçage des traces de peinture, de vernis, de poussière pour rendre le support bois nu et l'évacuation des gravois,
- La mise en place d'une bande de mousse de dilatation en périphérie des zones,
- Le dépoussiérage, le grattage et l'évacuation des gravois,
- Le traitement des fissures,
- Le bouchement au mortier des trous lors de la démolition des sols et des cloisons existants, avec un enduit de rebouchage compatible avec l'enduit de ragréage,
- La préparation du support existant conformément aux recommandations du fabricant et de l'avis technique du produit utilisé
- Le nettoyage du support avec un aspirateur,
- L'application d'un primaire d'accrochage, de type Primatch de chez Bostik ou équivalent, adapté au support existant, suivant nécessité conformément à l'Avis Technique du produit,
- L'application en deux couches de résine époxydique à deux composants sans solvant, faisant office de barrière anti-remontée d'humidité, de type Eponal 336 de chez Bostik ou équivalent,
- L'application d'un ragréage fibré compatible avec la barrière anti-remontée d'humidité suivant Avis Technique du produit, composé de ciment, résine redispersable, sables siliceux, adjuvants, fibres minérales, compatible avec le support existant, suivant recommandations du fabricant,
- Les produits utilisés devront bénéficier d'un Avis Technique et être couverts par les assurances,
- Mise en œuvre conforme aux prescriptions de l'Avis Technique du C.S.T.B.,
- Épaisseur mise en œuvre de 3 à 30 mm suivant état du support avec une épaisseur moyenne considérée de 1 cm environ.
- Épaisseur ponctuelle pouvant aller jusqu'à 50 mm au droit des trous,
- Comportement au feu : M0,
- Classement UPEC : P3.

L'entreprise devra obligatoirement des tests d'arrachement des revêtements de sol non déposés par le lot gros oeuvre.

Y compris toutes sujétions complémentaires et nécessaires pour une parfaite préparation des supports avant mise en œuvre du revêtement de sol collé.

Mode de métré : Au m².

Localisation :

Pour l'ensemble des locaux du sous-sol recevant un revêtement de sol à charge du présent lot

2.2 Préparation des supports existants - Ragréage autolissant

Préparation des **supports existants** (dallage béton, chape, carrelage...) pour recevoir des revêtements de sols en carrelage ou en stratifié flottant et des sols en linoléum collé, comprenant :

- Le clouage ou le vissage des lames qui bouge afin de renforcer la stabilité,
- Le remplacement des lames en mauvaise état
- Le dépoussiérage, le grattage, le ponçage des traces de peinture, de vernis, de poussière pour rendre le support bois nu et l'évacuation des gravois,
- La mise en place d'une bande de mousse de dilatation en périphérie des zones,
- Le dépoussiérage, le grattage et l'évacuation des gravois,

CPAM	CPAM de Bourgoin-Jaillieu	Date Juin 2026	Ind. DCE	Page 6
	Cahier des Clauses Techniques Particulières			

- Le traitement des fissures,
- Le bouchement au mortier des trous lors de la démolition des sols et des cloisons existants, avec un enduit de rebouchage compatible avec l'enduit de ragréage,
- La préparation du support existant conformément aux recommandations du fabricant et de l'avis technique du produit utilisé
- Le nettoyage du support avec un aspirateur,
- L'application d'un primaire composé de résine synthétique en dispersion et d'adjuvants spécifiques, adapté au support existant, suivant recommandations du fabricant,
- L'application d'un ragréage fibré composé de ciment, résine redispersable, sables siliceux, adjuvants, fibres minérales, compatible avec le support existant, suivant recommandations du fabricant,
- Les produits utilisés devront bénéficier d'un Avis Technique et être couverts par les assurances,
- Mise en œuvre conforme aux prescriptions de l'Avis Technique du C.S.T.B.,
- Épaisseur mise en œuvre de 5 à 30 mm suivant état du support avec une épaisseur moyenne considérée de 1 cm environ.
- Épaisseur ponctuelle pouvant aller jusqu'à 50 mm au droit des trous,
- Comportement au feu : M0,
- Classement UPEC : P3.

L'entreprise devra obligatoirement des tests d'arrachement des revêtements de sol non déposés par le lot gros oeuvre.

Y compris toutes sujétions complémentaires et nécessaires pour une parfaite préparation des supports avant mise en œuvre du revêtement de sol collé.

Mode de métré : Au m².

Localisation :

Pour l'ensemble des locaux du RdC recevant un revêtement de sol à charge du présent lot

2.3 Revêtement de sol PVC acoustique U4.P3.E3.C2

Fourniture et mise en œuvre de revêtement de sol PVC isophonique multicouche, armaturé, à couche d'usure transparente non chargée, groupe T d'abrasion, sur sous-couche acoustique, de type TARALAY IMPRESSION ACOUSTIC 43 de chez GERFLOR ou équivalent, certifié QB-UPEC.A+,

Caractéristiques :

- Coloris : Au choix de l'Architecte dans toute la gamme du fabricant, plusieurs échantillons seront remis au Maître d'Œuvre et au Maître d'Ouvrage pour approbation avant toute mise en œuvre.
- Compris toutes sujétions de polychromie, suivant demande architecte,
- Dimensions : lés de 2.00 m de large
- Épaisseur totale : 3.35 mm
- Épaisseur de la couche d'usure : 0.65 mm
- Soudable à chaud.

Performances techniques minimales exigées :

- Groupe d'abrasion : Groupe T
- Classement U.P.E.C. : **U4.P3.E3.C2**
- Efficacité acoustique aux bruits de chocs : $\Delta L_w = 19$ dB,
- Poinçonnement statique rémanent : ≤ 0.20 mm,
- Masse surfacique totale : 2825 g/m²
- Réaction au feu : Bfl-s1
- TVOC à 28 jours < 10 µg/m³ (NF EN 16000-6).

Description :

- Nettoyage du support,
- Fourniture du revêtement de sol PVC,
- Calepinage et préparation des lés PVC suivant recommandations du fabricant,

CPAM	CPAM de Bourgoin-Jaillieu	Date Juin 2026	Ind. DCE	Page 7
	Cahier des Clauses Techniques Particulières			

- Pose par encollage (24h après le calepinage) sur support béton avec une colle conforme aux prescriptions du fabricant compris toutes sujétions de coupes droites et courbes,
- **Joints soudés à chaud**
- Colle avec le label EMICODE EC1 (faibles émissions de COV) et conforme aux prescriptions du C.S.T.B. et du fabricant,
- Y compris traitement des joints de dilatation par joint de dilatation sismique avec souple de type VEDA ou équivalent,

Y compris toutes coupes, découpes, chutes et déchets, et toutes sujétions de mise en œuvre pour une parfaite finition de l'ouvrage.

Ensemble réalisé suivant l'Avis technique des matériaux à mettre en œuvre.

Toutes sujétions de polychromies sans incidence financière au choix de l'architecte.

Mode de métré : Au m² de surface courante.

Localisation :

Sous-sol :

- *Réfectoire*
- *Sanitaires*
- *Douches*
- *Dégagement*
- *Entrée du personnel*

2.4 Revêtement de sol Textile Floqué U3.P3.E2.C2

Fourniture et mise en place de revêtement de sol textile floqué imprimé par impression Haute Définition d'aspect velours ras 100% polyamide 6.6, de type FLOTEX ADVANCE de chez FORBO ou équivalent en dalle, certifié NF-UPEC.A+, composé d'un revêtement en velours implanté par flocage électrostatique dans une sous-couche PVC imperméable et imputrescible.

Caractéristiques :

- Dimensions des dalles : 50 x 50 cm,
- Hauteur des fibres : 2 mm,
- Épaisseur totale : 5 mm (NF ISO 1765),
- Poids total : 4 800 g/m² (NF ISO 8543),
- Traitement fongistatique et bactériostatique,
- Motif et coloris : Suivant indications de l'Architecte, (plusieurs motifs et couleurs possibles),
- Calepinage : Suivant indications de l'Architecte.

Performances techniques :

- Classement U.P.E.C. : U3.P3.E2.C2 (NF 262), sur support béton,
- Efficacité acoustique : $\Delta L_w = 20$ dB (NF EN ISO 717-2),
- Absorption acoustique : $\alpha_w = 0.10$ (NF EN ISO 354 et NF EN ISO 11654),
- Solidité des couleurs à la lumière : ≥ 5 (NF EN ISO 105-B02),
- Réaction au feu : Bfl-s1 (NF EN 13 501-1) (réglementation M3 NFP 92 506),
- Propriétés électrostatiques : Antistatique - $E \leq 2$ kV (NF P62.001),
- Classes : Classe 23-33 (NF EN 685).

Description :

- Nettoyage du support,
- Fourniture du revêtement de sol textile,
- Pose suivant prescriptions du C.S.T.B. et du fabricant,
- Colle avec le label EMICODE EC1 (faibles émissions de COV) et conforme aux prescriptions du C.S.T.B. et du fabricant,
- Traitement des joints suivant recommandation du fabricant.

CPAM	CPAM de Bourgoin-Jaillieu	Date Juin 2026	Ind. DCE	Page 8
	Cahier des Clauses Techniques Particulières			

Y compris toutes coupes, découpes, chutes et déchets, et toutes sujétions de mise en œuvre pour une parfaite finition de l'ouvrage.

Mode de métré : Au m².

Localisation :

Sous-sol

Salle de réunion

RdC

Bureaux donnant sur la salle des agents

Salles des agents

Future salle de réunion

2.5 Tapis de sol encastré dans sol

Fourniture et pose d'un tapis de sol de type CORAL BRUSH de chez FORBO ou équivalent, de caractéristiques :

- Tapis à encastrer dans le sol, compris cadre aluminium scellé,
- Mise en œuvre dans un décaissé de dallage. Fabrication sur mesure,
- Réalisation d'une chape lissée de mise à niveau en fond de cuvette,
- Composé d'un velours coupé de fibres 100 % de fibres polyamide régénérées Econyl avec sous couche en latex
- Pose collée conformément aux préconisations du fabricant et conformément au DTU 53.1 sur la préparation de support avec barrière anti-remontée d'humidités décrite précédemment
- Réaction au feu : Bfl-s1
- Épaisseur totale : 9 mm
- Masse surface totale : 4 050 g/m²
- Absorption acoustique : $\alpha_w \geq 0.25$
- Classe 33
- Rétention de 94 % des salissures pour 6 ml
- Absorption de l'humidité : 4.6 litres/m²
- Coloris : Au choix du maître d'œuvre dans toute la gamme du fabricant,

Dimension : 1.50 x 2.00 m (dimension à confirmer en phase d'Exé par l'architecte)

Mode de métré : A l'unité.

Localisation :

Sous-sol :

Au droit de la porte d'entrée du personnel